



*Projet d'appui à la mise en œuvre de
la Loi Organique du Budget de l'État*



Le contrôle interne comptable de l'Etat :

Mercredi 29 mai 2019

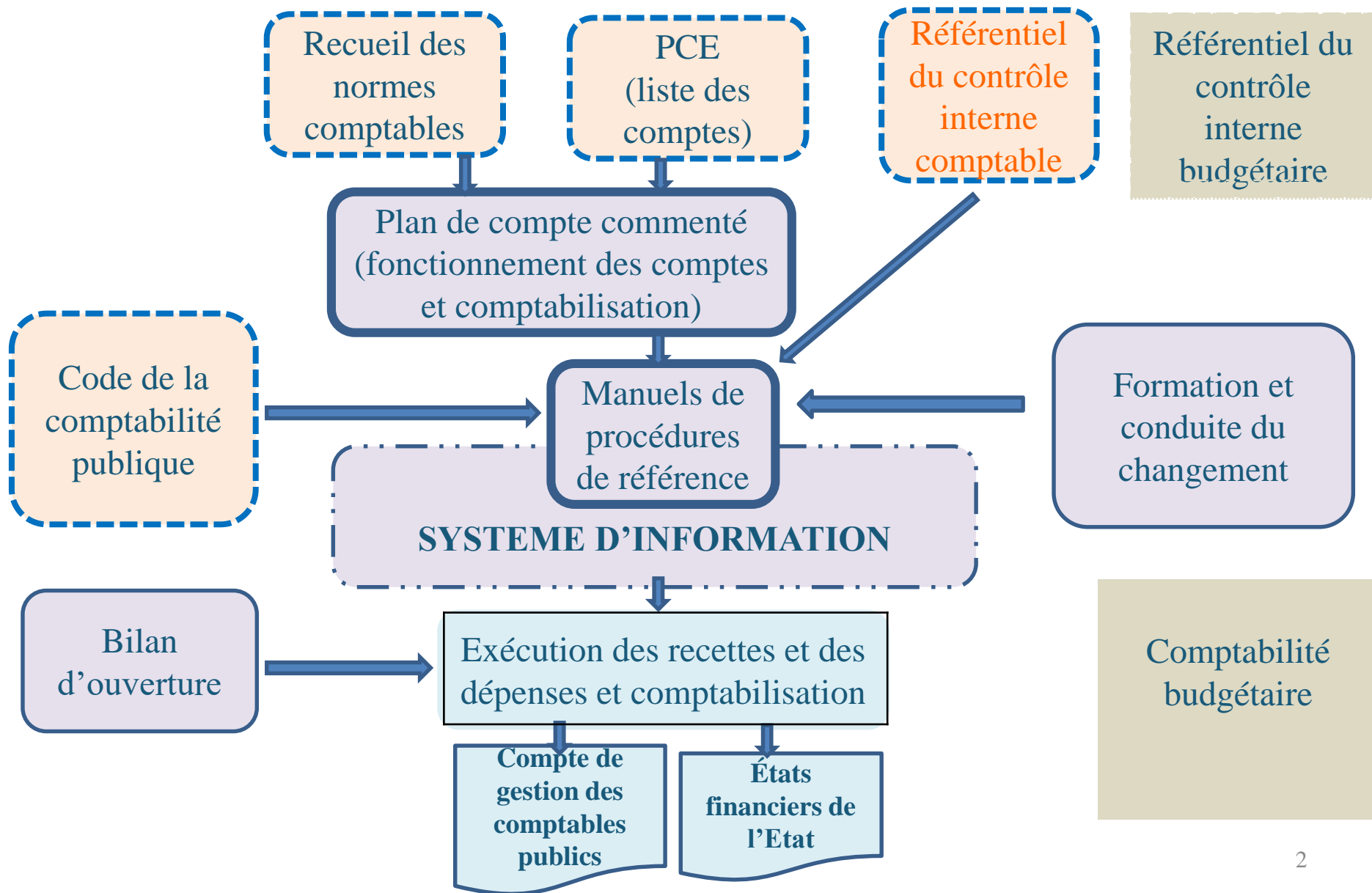
Projet financé par l'Union européenne
et mis en œuvre par Expertise France
en appui au Ministère des Finances



الإدارة العامة
للمحاسبة العمومية والاستخلاص
DGCPR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ
PUBLIQUE ET DU RECÈVEMENT



Le schéma de mise en œuvre comptable de la LOB





Le contrôle interne comptable : définition

- ❑ **Le contrôle interne) comptable (CIC) :** « ... *l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés et permanents, mis en oeuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation ou d'un établissement, dans le but de s'assurer de la qualité comptable et de la maîtrise des risques comptables et financiers.* »

- ❑ **Le CIC par rapport aux contrôles de la comptabilité publique :**
 - des contrôles a priori et systématiques à la maîtrise des processus
 - de la responsabilité du comptable public à la transparence financière

- ❑ **Le CIC : une nouvelle culture et un état d'esprit :**
 - fournir une information financière fidèle, sincère et fiable



Le contrôle interne comptable : pourquoi ?

□ Le passage à une comptabilité patrimoniale :

- L'abandon d'une comptabilité budgétaire, dans une logique de caisse
- L'alignement de la comptabilité de l'Etat sur les règles comptables de l'entreprise

□ La LOB : La comptabilité générale est tenue « ... sur la base du principe de la constatation des droits et obligations (...). Les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et refléter une image fidèle de la situation financière de l'Etat et de son patrimoine »

□ Le CCP : v. proposition de rédaction (à discuter)

- Titre I - Principes généraux : « *La comptabilité des entités publiques est un système d'organisation de l'information financière, permettant (...)*
 - *d'établir des comptes réguliers et sincères*
 - *de présenter des états financiers reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat ... »*
- Titre II – Etat : « *L'information sur les comptes de l'Etat doit être régulière, sincère et fidèle. »*



Le périmètre du contrôle interne comptable

□ Les états financiers : la norme n°1

➤ Donc, une approche de CIC focalisée sur :

- toutes les écritures relatives au bilan, au compte de résultat et à l'annexe,
- l'ensemble des acteurs intervenant sur les chaînes de travail comptable : comptables publics, ordonnateurs, gestionnaires, etc.,
- toutes les processus, opérations et tâches comptables,
- tous les supports utilisés (applications informatiques, supports dématérialisés pu papier),
- toutes les pièces comptables et probantes, etc.

... concourant à la production et à la justification de l'information financière et comptable de l'Etat; c'est à dire à l'élaboration des états financiers de l'Etat

□ La problématique d'un référentiel de contrôle interne comptable et budgétaire unique : vers un référentiel de CI financier ?



La mise en œuvre du CICE : la cartographie des processus

□ L'identification et le classement des opérations comptables :

- Le descriptif des opérations, du fait générateur jusqu'au dénouement comptable (i.e. l'impact sur la situation patrimoniale)
- Le préalable indispensable à toute démarche de CIC

□ La structuration de la cartographie :

- Un découpage par cycles, processus, procédure et tâches
- La notion de cycle : une segmentation autour des aspects comptables (la norme), des règles juridiques applicables, des acteurs concernés et des Une mise systèmes d'information
- Une mise à jour permanente



La mise en œuvre du CICE : la cartographie des risques

□ Un document de diagnostic et de pilotage

- L'objectif : la maîtrise de l'information financière et comptable
- La méthode l'analyse critique des chaînes de travail

□ La mesure des risques financiers et comptables

- La notion de risque : tout évènement susceptible d'affecter la qualité des comptes
- L'établissement de cartographies des risques conduit à identifier, recenser, hiérarchiser les risques et à prioriser les actions à mener pour chaque processus et leur actualisation
- Des cartes à actualiser en permanence
- Un travail collectif, à partager :
 - entre la DG CPR, le teneur des comptes et les ministères
 - entre les services comptables et les services ordonnateurs



La mise en œuvre du CICE : le plan d'action

□ Le cœur de la démarche de CIC

- L'élaboration d'un programme pluriannuel d'amélioration du CIC
- Un dispositif formalisé, tracé, définissant les mesures à prendre, par qui, et à quelles échéances
- L'explicitation d'une stratégie et d'une ligne directrice pour les acteurs du CIC

□ Une démarche globale à plusieurs niveaux

- Un plan d'action comptable national : le comptable, teneur des comptes de l'Etat
- Un plan d'action par ministère : le secrétaire général et la DAF
- Un plan d'action pour chaque comptable principal de l'Etat
- Un dispositif itératif, progressif et en évolution permanente



La démarche de contrôle interne

□ Un dispositif organisé qui ... :

- **doit être en adéquation avec la nature et le volume des opérations traitées** (la maîtrise de l'activité comptable)
- **s'applique à toutes les activités et dans tous les secteurs** (aucune opération ne doit pouvoir s'affranchir du CIC)
- **définit clairement et précisément les tâches attribuées aux opérationnels** (cf. l'organigramme fonctionnel)
- **rationalise et optimise le traitement des opérations** (chasse aux doublons)
- **s'appuie sur des points de contrôle de différents niveaux :**
 - **un premier niveau : les personnels et l'encadrement en charge du traitement courant des opérations**
 - **un deuxième niveau : les comptables publics principaux** (la cellule de qualité comptable)
 - **un troisième niveau : le teneur des comptes de l'Etat** (une surveillance nationale des opérations et de l'environnement comptable)



La démarche de contrôle interne

□ Un dispositif documenté qui s'appuie sur ... :

- les dispositions législatives et réglementaires en vigueur (LOB, CCP, etc.)
- le recueil des normes comptables et les principes généraux de la comptabilité
- les circulaires et instructions
- les guides de procédures
- le cadre de référence du CIC
- toute la documentation afférente aux CICE : les référentiels de CIC (matrices de risques), les directives et plans d'actions, les organigrammes fonctionnels
- la formation des acteurs, etc.

□ Un dispositif traçable à tout moment : deux volets

- **La traçabilité des acteurs** (y compris les habilitations informatiques)
- **La traçabilité des opérations** (classement et conservation des PJ, le problème de la dématérialisation des supports)



La démarche de contrôle interne

□ Un dispositif évaluable

- Objectif : s'assurer de l'effectivité et de l'efficacité du CIC
- Conséquences : l'actualisation des cartographies de risques comptables et des plans d'action
- Une évaluation qui peut prendre deux formes distinctes :
 - une évaluation par les acteurs de la fonction comptables : contrôles, auto-évaluations, supervision
 - une évaluation par l'audit comptable :
 - ✓ l'audit interne : par une structure indépendante et objective
 - ✓ l'audit externe : le certificateur des comptes



Synthèse sur le CICE

- Des procédures comptables et une cartographie des processus comptables (DGCPD)
- Un cadre de référence de CICE (Ministre du budget/ DGCPD)
- Un pilote comptable : le comptable, teneur des comptes de l'Etat (DGCPD ou payeur général ?)
- L'implication de tous les ministères (les SG et les DAF)
- La participation de tous les autres acteurs de la fonction comptable (les gestionnaires de crédits, les ordonnateurs et les comptables de l'Etat)
- La problématique de la conduite du changement et de la formation
- (...)



Le CICE : les premières étapes à franchir

□ Parmi les points urgents à trancher :

- La rédaction des guides de procédures
- Le teneur des comptes de l'Etat ?
- Le rôle de la DG CPR/au teneur des comptes dans la définition, l'organisation et le suivi du CICE
- Le partage des rôles entre les comptables de l'Etat :
 - le payeur général
 - les autres comptables principaux de l'Etat
- Le rôle des ministères : la place du DAF et du SG
- Les rôles respectifs des ordonnateurs et des gestionnaires
- L'organisation du dialogue avec le certificateur
- (...)